

Les services de l'Apel

- **La revue Famille & Education**
Le magazine de l'Apel est envoyé à toutes les familles adhérentes.
Tous les deux mois, il apporte des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et l'actualité du mouvement des Apel (abonnement par année civile : janvier à décembre)
- **Le site internet :**
<http://www.apel.fr>
et l'accès intranet pour les adhérents.
- **La plate forme téléphonique Apel Service**
(0 810 255 255 prix d'un appel local)
afin de répondre à toutes les questions scolaires et éducatives, des conseillères scolaires, des psychologues et des juristes sont à votre écoute.
- **Un accueil à l'Apel du Rhône**
7 rue Vaubecour - 69002 Lyon
 - le lundi de 10h à 12h et de 13h à 16h
 - le mardi et le jeudi de 10h à 16h non stop
 - le vendredi de 10h à 12h et de 13h à 16h
- **Des formations : administration et gestion d'une association Apel,**
en vision partagée et intelligence collective à l'attention des présidents, trésoriers, secrétaires et membres du Conseil d'Administration des Apel. Des colloques, des Rencontres Parents-Ecole®, des congrès...
- **Des rencontres en secteurs,** pour un travail de proximité, sur le terrain.

suite ⇨

Les services de l'Apel

Suite

- **Le Service ICF (Information et Conseil aux Familles) :**
 - reçoit les jeunes et leurs familles, sur rendez-vous, pour les aider et les renseigner sur l'orientation scolaire, les filières d'études, les métiers.
 - apporte soutien, formation, méthodologie d'éducation aux choix et conseil aux BDI (Bureau de Documentation et d'Information) en place dans les établissements scolaires.
 - recherche des intervenants et aide les Apel d'établissement à l'organisation de conférences.
 - propose un lieu d'écoute pour les parents, animé par des psychologues de l'éducation.
 - propose un service d'aide à la parentalité « communiquer autrement en famille », animé par un professionnel.
 - une écoute, des conseils pour les parents concernés par le handicap (MDPH, CDA, CDO, IA) et les grandes difficultés scolaires.
 - représente les familles en commission d'appel et auprès des différentes instances de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics.
- **Des commissions dynamiques au service des Apel d'établissement**
(Restauration scolaire, pastorale, bourses aux livres, communication, parents correspondants, territorialité, réseau Ecole et Monde Professionnel, soutien à l'association Mécénécole, transport, forfaits communaux, événementiel : la semaine des Apel...)
[...et toutes les actions mises en place par l'Apel de votre établissement scolaire pour vos enfants...](#)

Edition - impression : mai 2010

L'adhésion
au mouvement

apel

ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

une chance de plus pour

les parents,
les enfants,
les établissements scolaires,
et toute la communauté éducative.

Faire le choix de l'Enseignement Catholique, c'est aussi faire le choix :

- d'adhérer à l'Apel en favorisant la cohésion de l'ensemble des familles.
- d'appartenir à un mouvement fédéré d'ampleur nationale, légitime et reconnu, soutenant le projet éducatif de l'établissement scolaire de nos enfants.
- d'avoir une place en interactivité, dans le respect des spécifiés, et de pouvoir mutualiser.

Apel du Rhône

7 rue Vaubecour - 69002 Lyon

Tel : 04 78 37 74 71 - Fax : 04 78 37 91 90 -

Courriel : udapel69@wanadoo.fr - site internet : <http://www.apel.fr>



L'Apel

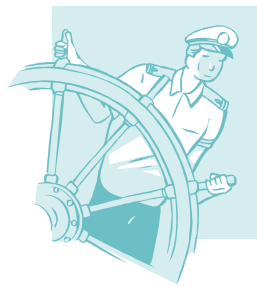
« Chaque parent, parce qu'il a choisi **volontairement et librement** de scolariser son enfant dans l'Enseignement Catholique, sait et atteste qu'il en découle une **appartenance** qui va de soi, à la famille des Apel, seule association de parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique, représentative de tous les parents, dans toutes les instances et institutions.

Les services proposés, les aides offertes par l'Apel aux familles, font partie du « packaging » lié à cette adhésion **volontaire**, dans le respect du projet éducatif de chaque établissement, du caractère propre de l'Enseignement Catholique, et de ses partenaires.

Ce sentiment d'appartenance donne une richesse bienveillante, une force sécurisante et représente un moteur créatif pour chaque famille des Apel. »

Martine Barnoud
Présidente Apel Rhône

C'est pourquoi, les présidents d'Apel d'établissement ont un rôle de pivot et de moteur au sein de nos associations. **La prise de contact avec le chef d'établissement et le président de l'organisme de gestion** est déterminante afin que la présentation de l'Apel aux familles **lors des inscriptions et ré-inscriptions, des réunions de rentrée et des bilans de fin d'année** soit réellement convaincante et efficace.



Le chef d'établissement

Il est le garant des bonnes pratiques au sein de son établissement scolaire et a un **rôle de lien** entre les diverses associations partenaires, l'équipe éducative.

Il favorise les échanges « fertiles », sincères et conviviaux.

Tous se réunissent périodiquement pour discuter ensemble des projets éducatifs et des budgets.

Il sait **présenter les services de l'Apel** et peut s'appuyer sur les membres de l'association qui sont une force de propositions positives et de véritables partenaires, avec une place légitimée, au service du projet éducatif de l'établissement.

communauté
éducative



co-éducation



L'organisme de gestion

L'OGEC collecte la scolarité des familles qui comprend les cotisations des partenaires de l'Enseignement Catholique (cotisation diocésaine, UGSEL, OGEC, Apel...).

Il s'occupe de la gestion immobilière et financière ; il rémunère le personnel non enseignant et verse les indemnités de direction.

L'Apel Nationale et l'union des organismes de gestion (FNOGEC) est très attachée à une **coopération étroite** entre les deux associations, au cœur des communautés éducatives. En effet, les établissements scolaires optimisent un fonctionnement harmonieux et efficace si les responsables de nos associations respectives, en collaboration avec les chefs d'établissement et le corps enseignant et administratif, travaillent ensemble.

Elles ont mis au point une **convention type** qui permet de préciser les liens Apel/Ogéc pour la perception des cotisations. Elles conseillent également de mentionner le montant de l'adhésion Apel directement sur la facture de scolarité du premier trimestre (avec la mention « volontaire »).

Le courrier co-signé par l'Apel Nationale et la Fnogec, ainsi que le modèle de convention peuvent vous être envoyés par courriel sur simple demande (04 78 37 74 71 ou udapel69@wanadoo.fr)